Afchef Kakunderi Ex. 1952 Mois d'Avril 1952

Perceptions effectuées.

RUHENGERI
22092

IMPOT DE CAPITATION :

Perçu pour impôt :	55	× 49	frs. =	2695 frs.
» rachat prestations en vivres :				
a) pour Mwami :	2	× 49	frs. =	98 frs.
b) pour chefs :	13	× 49	frs. =	637 frs.
c) pour sous-chefs :	43	× 49	frs. =	2107 frs.
Perçu pour C.A.C. :	33	× 49	frs. =	1617 frs.
route	15	× 49	f	735
Guter, amarhjamba C.D.P. :	20	× 49	frs. =	980 frs.
Total perçu :	181	× 49	frs. =	8.869 frs.

IMPOT SUPPLÉMENTAIRE (polygamie) :

Perçu pour impôt :	—	×	frs. =	frs.
» rachat prestations en vivres :				
» pour sous-chefs :	—	×	frs. =	frs.
» » C.A.C. :	—	×	frs. =	frs.
» » C.D.P. :	—	×	frs. =	frs.
Total perçu :		×	frs. =	frs.

IMPOT BÉTAIL :

Perçu pour impôt :	—	×	frs. =	frs.
» » C.A.P. :	—	×	frs. =	frs.
» » C.D.P. :	—	×	frs. =	frs.
Total perçu :	—	×	frs. =	frs.

A Ruhengeri, le 18.4. 1952.

Le collecteur de l'impôt indigène,

[signature]

Contract I.C. 8.869 ✓
20.120 ✓
"1951" - - 2.079 ✓
31.068

Territoire de Ruhengeri

Nom du chef Kavunderi

Impôt indigène de l'exercice

Chefferie ou Province Mutara

Perceptions à charge des indigènes pour impôt indigène, C. A. C., C. D.P. et rachat de prestations en vivres aux Bami, chefs, sous-chefs au cours du mois de

Noms des sous-chefs	I. C.		I. S.		I. B.		Total à payer aux sous-chefs	Signature des sous-chefs valant quittance
	Acquits délivrés	Rachat prestation au profit du sous-chef ... frs	Acquits délivrés	Rachat prestation au profit du sous-chef ... frs	Acquits délivrés	Ristourne aux sous-chefs		
Kavunderi	49	147	—	—	—	—	147	